

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

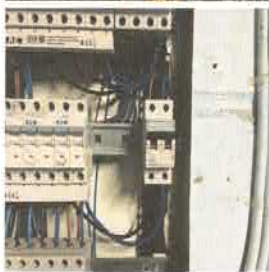
RÉF. 04/2023/61274/01:1

DATE DU CONTRÔLE 06/04/2023

AGENT VISITEUR Mathieu Laixhay

ADRESSE DU CONTRÔLE Les Forges 5 - 5340 Gesves

TYPE DE CONTRÔLE Contrôle de conformité avant la mise en usage – nouvelle installation (6.4.)



» DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Les Forges 5 - 5340 Gesves
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle limité à l'installation électrique photovoltaïque
Propriétaire
Responsable des travaux Amelec
L'examen de conformité de l'extension et/ou la modification de l'installation électrique ne porte que sur l'installation photovoltaïque

» DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) AIEG
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 10809044
Index jour/nuit 70853,5/
Type de coupure générale Disjoncteur
Câble compteur - tableau VVB 6mm²
Tension nominale de service 3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement 20A

» CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	1
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel "sdb"			
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	21	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK		
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK		
Test de continuité	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	2		
Protection contre les contacts indirects	OK	Adéquation DPCDR – prise de terre	OK		
		Adéquation protections surintensités – sections	OK		

CONCLUSION : CONFORME

A la date du **06/04/2023**, l'installation électrique de **Les Forges 5 - 5340 Gesves** est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le **06/04/2048**.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation sont (ou) ont été datés et signés.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/61274/01:1

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/61274/01:1

CONTRÔLE DE L'INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Le dossier administratif de l'installation photovoltaïque comprend

le schéma unifilaire de l'installation - le schéma de position ou un document écrit complété de photos décrivant l'installation - les notices d'utilisation de l'installation qui ne sont pas jointes au dossier mais disponible sur place - les consignes de sécurité relative à l'installation qui ne sont pas jointes au dossier mais disponible sur place

Nombre de panneaux solaires photovoltaïques	10
Puissance de crête totale des panneaux solaires photovoltaïques (Wc)	4000
Nombre d'onduleurs	1
Caractéristiques onduleur (type, numéro de série, Pac max)	Sg4.0rs;A2281820740;4000
Adéquation panneaux photovoltaïques - onduleur(s) / Tension - courant	OK
Correspondance installation électrique, schémas et plans	OK
Raccordement compteur d'énergie verte	Pas présent
Matériel et mesures de protection appropriés aux influences externes	OK
Présence en tête d'installation d'un dispositif différentiel-résiduel de $I_{\Delta} \leq 300\text{mA}$	OK
Présence en tête de l'installation photovoltaïque d'un dispositif différentiel de type A et de $I_n \geq 40\text{A}$ (ce DPCDR pouvant être identique à celui mentionné au point précédent)	OK
Protection contacts directs et indirects	OK
La protection contre les surintensités	OK
Choix des dispositifs de protection et de surveillance	OK
Présence et placement de dispositifs adaptés de sectionnement et de commande	OK
Repérage des conducteurs DC et des conducteurs AC	OK
Identification des circuits, des dispositifs de protection contre les surintensités, des interrupteurs, bornes,...	OK
Connexions des conducteurs	OK
Mise à la terre du cadre métallique des modules et leurs structures	OK
Accès équipements	OK
Placement des panneaux d'avertissement, des dangers et des indications "Ne pas déconnecter en charge" et "Installation électrique toujours sous tension"	OK
Absence de dommages visibles	OK
Continuité PE	OK
Résistance d'isolement de la partie AC (M Ω)	2
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	21
Test des dispositifs différentiels	OK
Déclenchement des dispositifs différentiels via la création d'un courant de défaut	OK
Protection contacts indirects par coupure automatique de l'alimentation	OK
Sectionnement automatique par manque de tension du réseau en moins de 5 secondes	OK
La production photovoltaïque ne réalimente pas le réseau tant que la tension de ce dernier ne réapparaît pas	OK

L'installation photovoltaïque à basse tension est

CONFORME

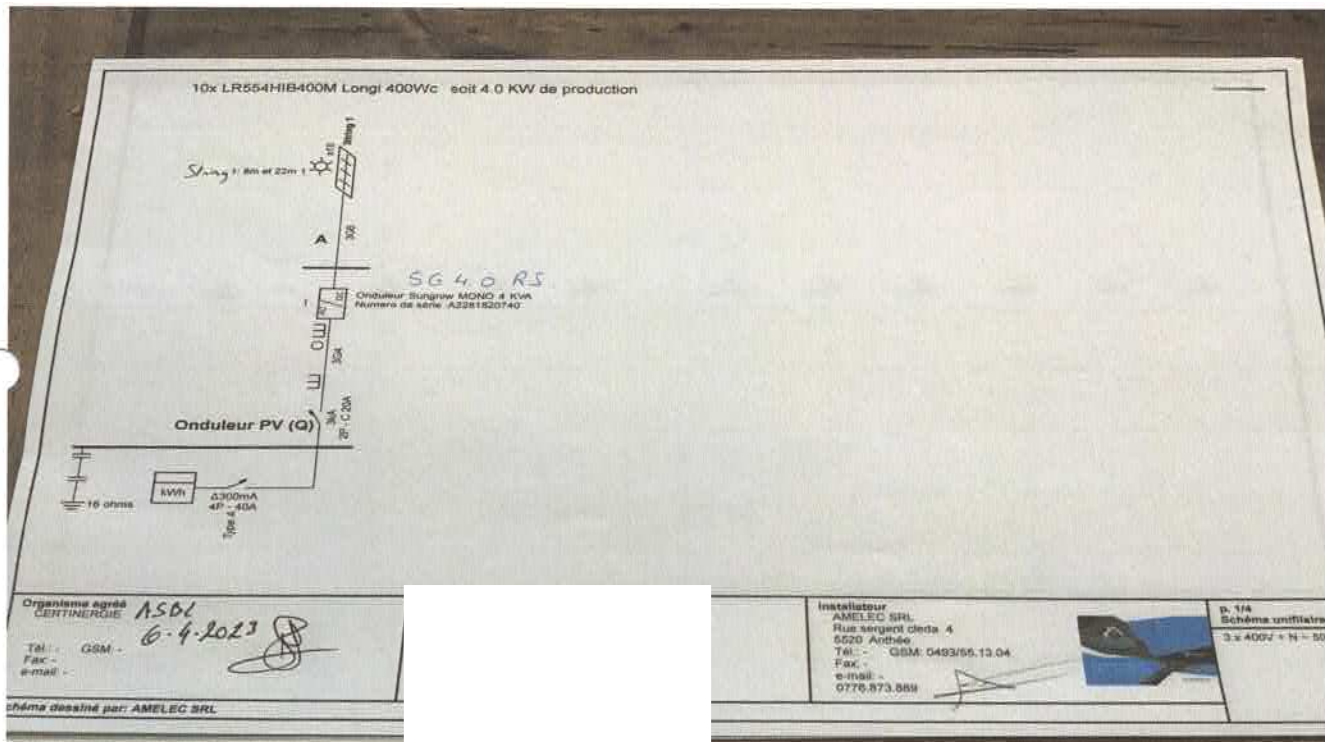
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

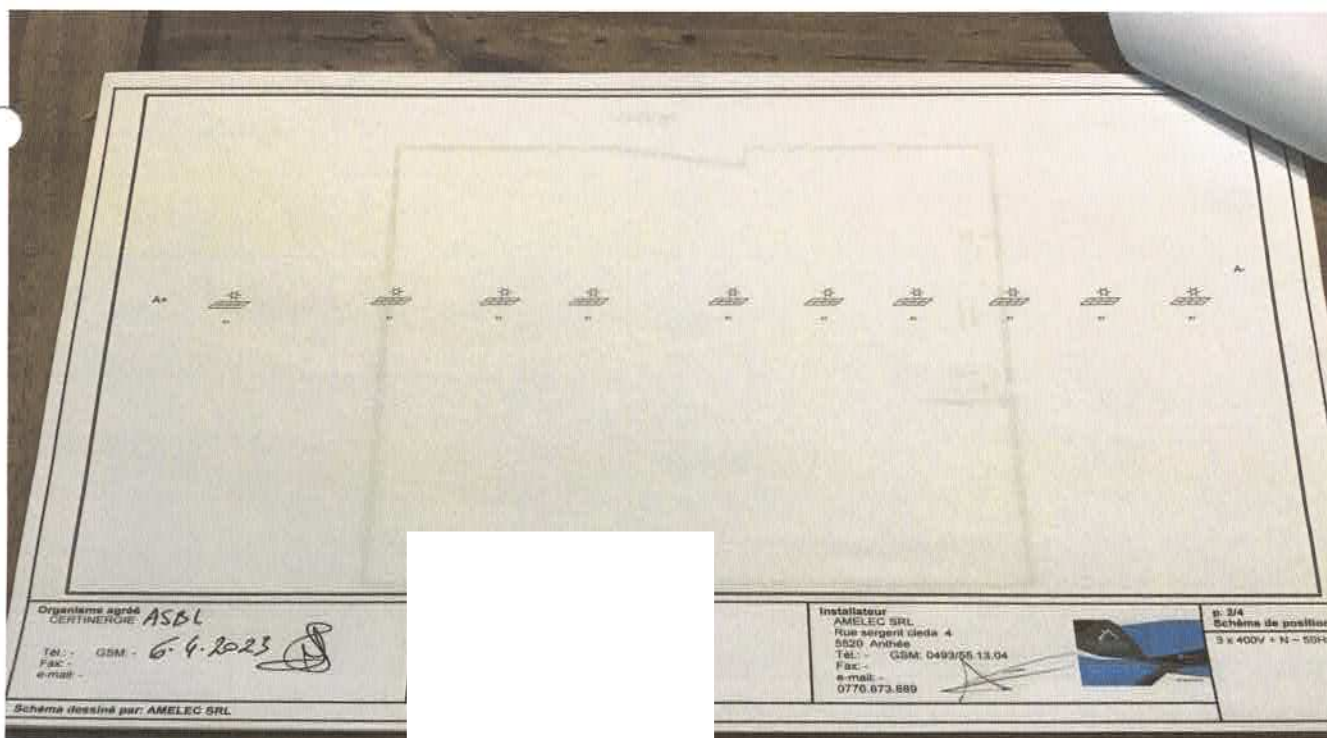
RÉF. 04/2023/61274/01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Plan(s) de position de l'installation



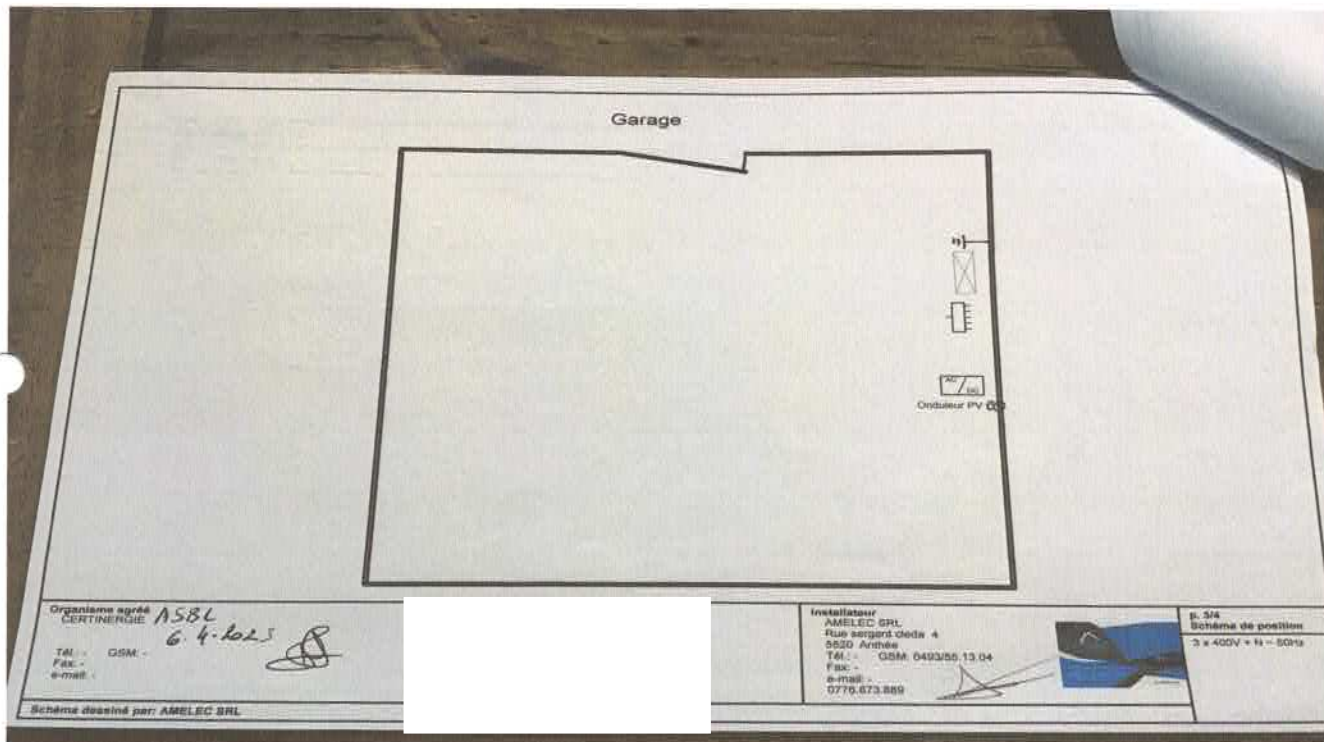
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

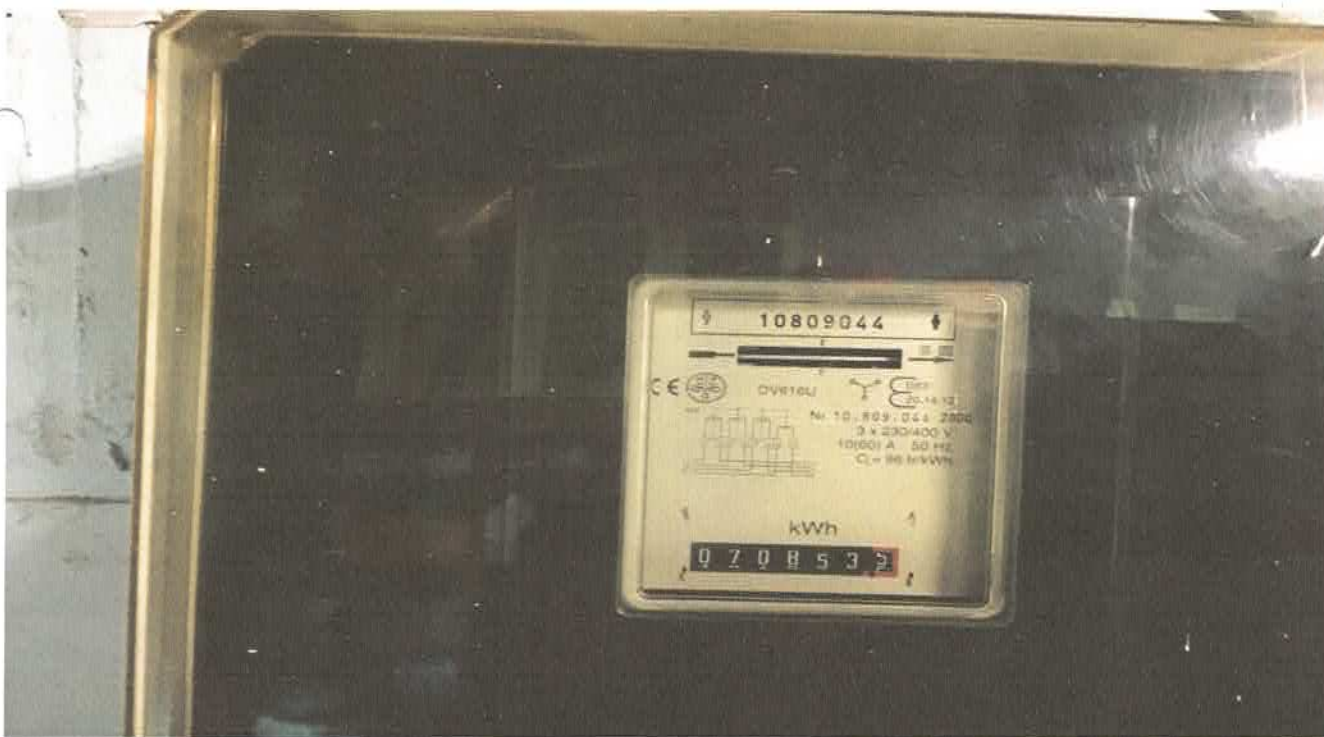
RÉF. 04/2023/61274/01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Autre(s)



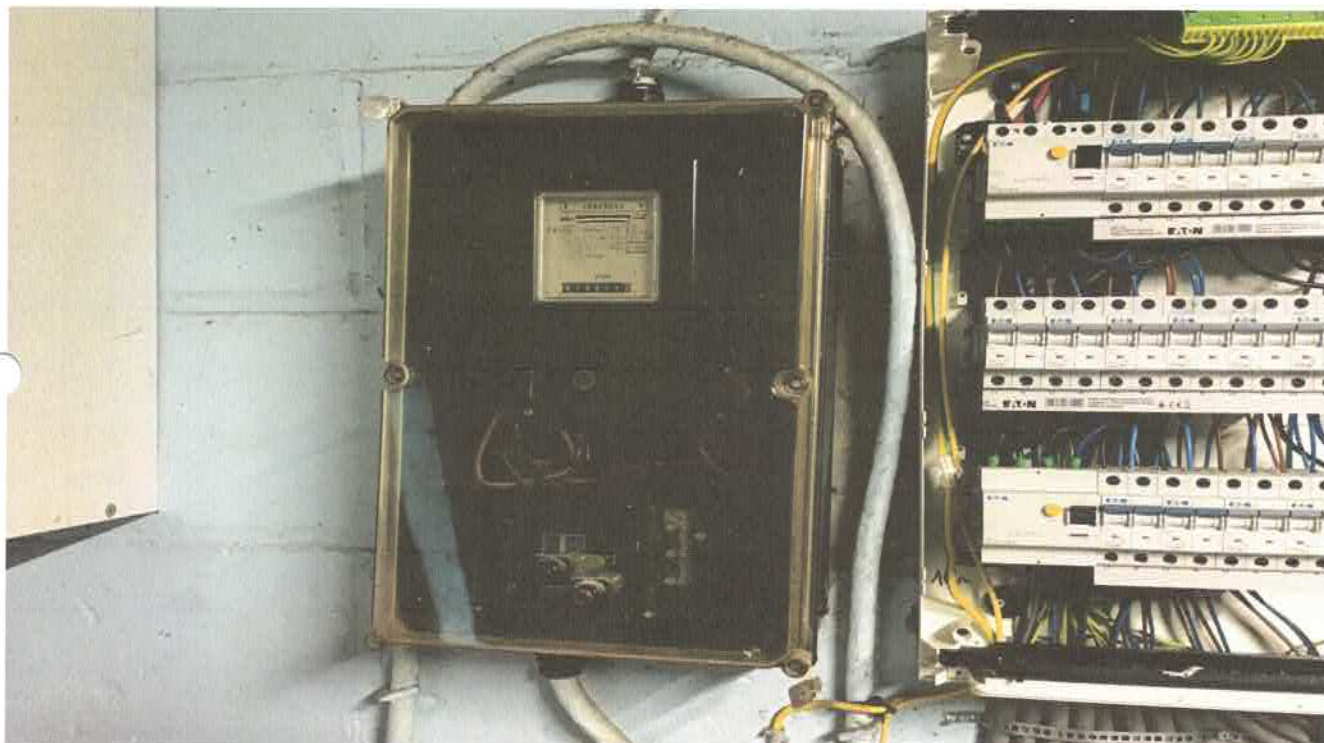
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

REF. 04/2023/61274/01:1

ANNEXES

Autre(s)



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2023/61274/01:1

ANNEXES

Autre(s)

